

Patron de pêche

Pe3 Gestion et management de l'entreprise maritime de pêche - Commercialisation

Durée : 1 h 30 min

Est autorisé l'usage des calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique et des calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique qui disposent d'une fonctionnalité « mode examen » conforme.

1^{re} QUESTION (valeur = 5)

Données du grand livre des comptes :

Votre entreprise de pêche fait état, au 31 décembre, des différents comptes suivants :

2	Ventes créée	485000
3	Transport pêche	3200
4	Transport équipage	2400
5	Salaires	127648
6	Primes et indemnités	8760
7	Produits financiers	500
8	Produits de remorquage	6200
9	Location outillage	740
10	Frais de déchargement	19860
11	Frais de communications	6800
12	Entretien navire	43290
13	Dotation aux amortissements	38500
14	Combustibles	139120
15	Charges sociales	21500
16	Charges financières	14800
17	Centre de gestion forfait	8500
18	Centre de gestion hors forfait	7800
19	Assurances	21800

1 (valeur = 4)

Compléter le compte de résultat présenté dans l'**ANNEXE À COMPLÉTER 1** à partir des données comptables fournies.

2 (valeur = 1)

Calculer le résultat de l'exercice à partir du compte de résultat complété.

2^e QUESTION (valeur = 2)

Présenter et expliquer les deux régimes fiscaux applicables à l'artisan pêcheur embarqué.

3^e QUESTION (valeur = 6)

1 (valeur = 1,5)

Énumérer les différents statuts juridiques possibles pour une entreprise de pêche artisanale.

2 (valeur = 4,5)

Décrire les différences essentielles entre ces statuts juridiques, notamment en matière de responsabilité, de fiscalité et de gestion.

4^e QUESTION (valeur = 4)

1 (valeur = 2)

Proposer une définition du pescatourisme.

2 (valeur = 2)

Présenter les objectifs principaux du pescatourisme.

5^e QUESTION (valeur = 3)

Dans le cadre du partage du produit de la vente et de la gestion des frais communs à bord des navires de pêche artisanale, identifier les éléments parmi la liste suivante qui ne peuvent pas être imputés aux frais communs : réparation des chaluts par l'usine, location d'appareils électroniques, transport vers le port d'embarquement, congés payés, matériel de pêche, cotisation aux comités des pêches.

Nota :

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence. De même, si cela le (la) conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il (elle) doit la (ou les) mentionner explicitement.

La copie rendue ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, il convient de s'abstenir de signer ou d'identifier le document.

